

Contrastes

Austérité : Qui paie l'addition ?



Cette fois, la montagne a accouché... d'un éléphant

L'accord gouvernemental négocié dans la douleur (550 jours de gestation) bouleversera durablement le paysage institutionnel et social de notre pays. Car ce n'est pas seulement l'accélération de la marche vers l'autonomie des Régions qui est en cause, c'est aussi notre modèle de protection sociale qui en prend un coup. Allongement de la carrière, affaiblissement des services publics, déclaration de guerre aux sans-emploi, transfert des allocations familiales aux Régions... Autant de mesures qui risquent de faire très mal aux personnes qui sont déjà en situation de précarité.

On nous fait croire que c'est l'Europe qui impose l'austérité. Or, l'Europe impose aux Etats une obligation de résultat (diminuer leur dette publique), mais n'impose pas la manière d'y parvenir. Notre gouvernement de "centre-gauche-droite" a choisi d'opérer des coupes sombres dans les dépenses sociales plutôt que d'augmenter plus fortement les recettes fiscales auprès de ceux qui ne souffrent pas vraiment de la crise économique-financière ou, pire, qui l'ont provoquée. Or, l'austérité est un choix dangereux, tant sur le plan économique et social que pour l'avenir de notre modèle social.

La réforme de l'Etat a échauffé les esprits et occupé les plateaux télévisés pendant 500 jours. L'accord socio-économique, lui, a été bouclé en 50 jours dans la précipitation et sans concertation sociale. Le gouvernement a maintenant deux ans et demi pour nous faire avaler la pilule. Elle sera amère pour beaucoup d'entre nous...

Y a-t-il une alternative à l'austérité ? De plus en plus de voix s'élèvent pour l'affirmer. Gageons qu'elles seront entendues avant le prochain contrôle budgétaire pour éviter de nouvelles blessures sociales...

Le dossier aborde les aspects les plus significatifs de l'accord de gouvernement : les transferts de compétences, les pensions, les réformes fiscales, les allocations de chômage et la politique d'asile.

Monique Van Dieren



Responsables mais exsangues ?

Dans 20 ans, la solidarité financière entre Régions aura disparu.

Transferts de compétences et nouvelle loi de financement placent la Wallonie et Bruxelles au pied du mur. Le mur de la responsabilité financière, en espérant qu'il ne soit pas celui des lamentations...

Pendant de longs mois - plus de 500 jours - c'est sur la réforme institutionnelle que les négociations en vue de la formation d'un gouvernement ont calé ! Aujourd'hui, les accords socio-économiques, avec leurs réformes en matière de pension, de chômage, de fiscalité, monopolisent l'attention à juste titre. Mais il ne faudrait pas oublier que les compétences de l'Etat vont-elles aussi subir d'importantes modifications dans les mois et années venir.

Plus de compétences... et plus de sous ?

C'est la sixième réforme de l'Etat. Elle concerne évidemment le renouveau politique (réforme du Sénat, organisation des élections...) ainsi que BHV et Bruxelles (scission de l'arrondissement, ...) Mais nous nous pencherons ici sur les aspects de transferts de compétences uniquement. D'importantes compétences aujourd'hui attribuées à l'Etat fédéral vont glisser vers les Régions et Communautés. Ces réformes répondent ainsi à la volonté essentiellement flamande de permettre à chaque Région du pays - Flandre, Wallonie, Bruxelles - d'être davantage responsable et de développer ses propres politiques.

Sommairement, les allocations familiales, mais aussi des pans importants de politiques majeures comme l'emploi, la justice, les soins de santé, l'impôt des personnes physiques, dépendront des Régions et non plus de l'Etat fédéral. Autrement dit, dans chacun de ces domaines, on verra naître des réalités différentes entre les trois parties du Royaume, en fonction des choix politiques (et budgétaires !) que feront ou seront contraints de faire Wallons, Flamands ou Bruxellois.

Mais au-delà des transferts de compétences en soi, c'est le financement des entités fédérées qui est complètement bouleversé. Jusqu'ici, les Régions recevaient une dotation de l'Etat fédéral pour exercer leurs compétences. Cette enveloppe budgétaire va disparaître. Elle est remplacée par des transferts de budgets (des « enveloppes » par type de compétences) et par une importante autonomie fiscale pour les Régions (voir page suivante « ce qui

change - fiscalité »).

De manière globale, c'est un transfert de 17 milliards € pour l'année 2012 qui est opéré : 4,3 milliards pour l'emploi, 4,2 milliards pour les soins de santé, 5,9 milliards pour les allocations familiales... et 11 milliards d'autonomie fiscale en plus. Ces montants seront attribués aux différentes Régions selon des clés de répartition fiscale et aux différentes Communautés « *en tenant compte des besoins* », précise la Déclaration de Politique Générale.

Sourires mitigés à Bruxelles

Reste quand même le cas de la Région de Bruxelles-Capitale, jusqu'ici particulièrement étriquée sur le plan de son financement. Ce qui la positionnait souvent en situation de quasi-mise sous tutelle. Les revendications bruxelloises, et plus largement francophones, tout au long de la crise institutionnelle, ont systématiquement porté sur un refinancement structurel de Bruxelles. Il est partiellement obtenu. L'accord prévoit un refinancement de 461 millions supplémentaires d'ici 2015 (134 millions en 2012). Il ne s'agit pas d'une victoire complète pour les Bruxellois qui avaient estimé au minimum à 500 millions les besoins de refinancement pour atteindre une viabilité financière plus sûre, mais on s'en rapproche. Même si ces moyens supplémentaires devront pour partie être affectés à des politiques clairement identifiées par l'accord (sécurité, mobilité, primes linguistiques...) et donc pas laissés totalement à l'autonomie politique régionale... Mais Bruxelles obtient, par cet accord, une reconnaissance régionale renforcée puisqu'elle obtient les mêmes compétences que celles des autres Régions. Dans un contexte où il a fortement été question de « co-gestion » de la capitale par les deux grandes communautés du pays, l'avancée est malgré tout significative pour l'autonomie bruxelloise.

En théorie, l'avenir financier des entités fédérées paraît donc assuré, tout en étant complètement repensé. Mais il apparaît tout aussi clairement qu'une telle responsabilisation nouvelle pourrait fortement

9 mettre à mal l'équilibre budgétaire des entités les moins riches. Et donc très directement Bruxelles et la Wallonie...

10 à 20 ans de transition

Très concrètement, nous entrerons d'abord dans une période de transition en ce qui concerne le financement des Régions. Elles vont devoir, petit à petit, voler de leurs propres ailes.

Jusqu'ici, la loi de financement prévoyait une dotation qui reposait sur un mécanisme de solidarité entre Régions mais aussi un système de compensation. On va progressivement abandonner tout cela. Les tenants de la thèse « responsabilisatrice » ne voyaient pas ce système d'un bon œil, prétendant qu'il n'encourageait pas les entités en difficultés à se redresser...

Une première période de dix ans a donc été fixée. Une décennie pendant laquelle l'Etat fédéral compensera totalement les pertes occasionnées par la nouvelle loi.

Il y aura un « montant d'égalisation » qui fera en sorte qu'aucune entité ne soit ni perdante ni gagnante pendant cette période. L'objectif poursuivi est de ne pas appauvrir structurellement une ou plusieurs entités.

Après dix ans, et pour une nouvelle décennie, cette compensation va diminuer progressivement pour s'éteindre complètement. D'ici 20 ans, la responsabilisation sera donc totale. Fin des compensations et des solidarités interrégionales. Deux échéances se profilent donc au redressement des Régions plus pauvres et à leur équilibre financier. Dans 10 ans, dans 20 ans. Après quoi et selon les situations, il faudra bien « se débrouiller » avec ses moyens propres et organiser le niveau de vie que la bourse régionale autorise...

Jean-Michel Charlier

Tout savoir sur la Déclaration de Politique Générale (180 pages). Téléchargeable sur www.premier.be/fr/nieuws/declaration-gouvernementale

CE
QUI
CHAN
GE

Allocations familiales

Premier gros transfert : les allocations familiales. Une véritable révolution dans les esprits et dans les faits ! Comme on l'a souvent entendu dans les débats préparatoires : un enfant bruxellois ou francophone risque bien de ne plus bénéficier du même traitement qu'un enfant néerlandophone ou germanophone !

Cela vaut aussi pour les allocations de naissance ou primes d'adoption. L'ensemble de ce paquet devient une compétence des Communautés (flamande, germanophone, française). Exception notoire à Bruxelles où francophones et néerlandophones seront concernés par les mêmes règles. Des règles établies par la COCOM, la Commission Communautaire Commune, cette institution qui réunit Flamands et Francophones de Bruxelles sur les matières communes ordinairement dévolues aux Communautés. A Bruxelles, les allocations familiales deviennent donc une matière dite « bicommunautaire ».

Un enjeu à tenir à l'œil : l'évolution démographique des 0-18 ans par Communauté. C'est sur cet indicateur que repose la clé de répartition financière...

Fiscalité

Un autre très gros changement va se produire en matière de fiscalité. Il touche l'impôt des personnes physiques (IPP). Les recettes générées par l'IPP seront ainsi réduites d'un quart pour le fédéral et le solde sera laissé à l'autonomie des Régions. En clair, chacune d'entre elles - Bruxelles, Wallonie, Flandre - reçoit le droit de percevoir des impôts. Techniquement cela prendra la forme d'additionnels. Cela pourra aussi consister en des réductions ou des crédits d'impôts sur certains enjeux (habitat notamment). Avec certaines contraintes dont la principale est le montant de la dotation perçue actuellement (environ 11 milliards €).

C'est une étape majeure dans le processus d'autonomie des Régions. Elles auront en effet la possibilité de définir le montant de leurs revenus en décidant de la fiscalité qu'elles appliquent à leurs administrés, sans autres limites que celle expliquée plus haut (cadre maximal de la dotation financière actuelle) et celle de leur viabilité financière : réduire les impôts réduira leur budget...

CE QUI CHANGE... CE QUI CHANGE...



Emploi

Ce qui change, en matière d'emploi, c'est en fait davantage une série de questions liées à la gestion du chômage... En effet toutes les règles qui relèvent du droit au travail et de la sécurité sociale restent fédérales, au même titre que les dispositifs de concertation sociale et de politique salariale. Par contre, tout ce qui relève du contrôle de la disponibilité des chômeurs et des sanctions à appliquer devient dorénavant une compétence régionale. Jusqu'ici les compétences étaient partagées. Le FOREm (Wallonie), Actiris (Bruxelles) ou le VDAB (Flandre) vont donc voir leurs missions élargies, même s'il restera possible aux Régions de les déléguer à l'ONEm contre rémunération ! L'application de la sanction reste cependant fédérale puisque c'est l'ONEm qui continuera à verser les allocations de chômage.

Les titres-services sont régionalisés, ainsi que les réductions « groupes cibles » ONSS. Attention à ce sujet, les emplois APE et ACS (présents surtout dans le non-marchand), dont le niveau de cotisations patronales est très faible, risquent peut-être d'en pâtir.

Soins de santé

Ici aussi, ce qui ressort de la sécurité sociale reste fédéral. En résumé, ce qui touche à la solidarité interpersonnelle : le coût des prestations de santé, le remboursement des médicaments, etc.

Les compétences transférées (aux Communautés) concernent la politique en matière d'aide aux personnes handicapées, la politique hospitalière (les normes d'agrément mais pas le financement), la politique des personnes âgées (maisons de repos, etc.), les soins de santé mentale (plateformes et maisons de soins psychiatriques), la totalité de la prévention santé, l'organisation des soins de première ligne (revalorisation de la médecine générale, soins à domicile, ...)

Justice

La politique criminelle ne sera désormais plus exclusivement fédérale. C'est en matière de poursuites et d'application des peines que certaines choses vont changer. Il y aura des accords de coopération entre les entités fédérées et l'autorité fédérale en ce qui concerne la politique de poursuites du ministère public.

Les Communautés seront également impliquées dans les tribunaux d'application des peines. Et dans les Maisons de justice, ce sont les Communautés qui seront compétentes pour l'exécution des peines, l'accueil des victimes, l'aide de première ligne.

Mobilité

Dans de nombreux autres domaines, des compétences sont transférées vers les Régions ou vers les Communautés.

En mobilité et sécurité routière, notamment. Si le code de la route reste fédéral, certaines règles pourront changer d'une Région à l'autre. Par exemple les limitations de vitesse (hors autoroute).

D'autre part, le fonds de sécurité routière, les compétences de l'IBSR (et donc les campagnes de sensibilisation), le contrôle technique seront régionalisés. Les Régions font également leur entrée au CA de la SNCB et pourront apporter des financements additionnels à l'aménagement des lignes de chemin de fer !

CE QUI CHANGE... CE QUI CHANGE...

Des mesures ...

Le contexte de crise exacerbe les politiques d'exclusion des migrants. L'objectif est de restreindre l'arrivée et la présence des sans-papiers dans notre pays. Mais derrière ces mesures, il y a des hommes...

La politique de l'immigration a sa nouvelle patronne : Maggie De Block (Open vld), secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration, à l'Intégration sociale et à la Lutte contre la pauvreté. Première nouveauté, à l'avenir, c'est une seule personne qui traitera du dossier "immigration" dans son ensemble.

En janvier, avant l'arrivée de la vague de froid, Peter De Roo, le délégué aux places d'accueil du gouvernement a critiqué la politique de la Secrétaire d'Etat. Il lui reprochait la non-crédation de places supplémentaires d'accueil et la réduction de la capacité d'accueil. En effet, Maggie De Block s'est, dans les premières semaines de son mandat, accrochée aux principes de son parti (open VLD) : il faut arrêter l'afflux de migrants plutôt que de créer des places d'accueil. Face à la pression des associations de terrain et la rigueur de l'hiver, elle a dû en urgence dégager 800 places d'accueil (D'après Fedasil, environ 1500 personnes ne trouvent pas de place dans les centres d'accueil) Le plan de crise prévoit l'instauration d'un accueil temporaire d'urgence et la mise en place d'un plan de répartition en aide matérielle volontaire entre les communes pour faire face à la saturation. Le Ciré⁽¹⁾ se réjouit de cette annonce. Cependant, il souhaite que le plan de répartition soit obligatoire et non volontaire. Des mesures d'urgences sont nécessaires : Il y a actuellement 12.000 demandeurs d'asile sans toit, dont 4.134 sont arrivés en 2011. Pour rappel, le droit belge et notamment une directive européenne prévoit que "les États membres doivent tout mettre en œuvre pour que les demandeurs d'asile aient accès aux conditions matérielles d'accueil lorsqu'ils introduisent leur demande d'asile".

1. Raccourcir la procédure

La toute fraîche secrétaire d'Etat a fait une première sortie remarquée lors de la présentation à la Chambre de sa note de politique générale. Elle estime que pour sortir de la crise de l'accueil, il faut désengorger les centres d'accueils en réduisant la procédure de régularisation à 6 mois contre 1 an et demi auparavant. Provoquant la réaction vive notamment de Zoé Genot (Ecolo) qui s'interroge sur la qualité de la gestion du fond des dossiers étant donné le délai qui sera à l'avenir imparti. Une autre interrogation subsiste par rapport au manque d'effectifs : aura-t-on assez de moyens pour financer du personnel ? Vu le contexte économique, rien n'est moins sûr !

2. Mettre l'accent sur les retours volontaires

Les demandeurs d'asile déboutés et les personnes en séjour illégal bénéficieront d'un accompagnement afin de favoriser un projet de retour volontaire vers leur

pays d'origine. On les aidera pour qu'ils se réinsèrent dans leur pays natal. Si cela ne fonctionne pas, on aura recours à la force.

Nouveauté dans la procédure d'expulsion : le demandeur et son avocat seront prévenus 48 h avant la tentative d'éloignement. Auparavant, le demandeur était au courant quelques heures avant son départ, compliquant les possibilités de recours. Le Ciré préconise que la personne concernée soit informée de son expulsion par les autorités compétentes dès que celles-ci en ont connaissance.

Le régime des plaintes sera également amélioré. La Belgique participera par ailleurs à des programmes européens de réinstallation des demandeurs qui ont essuyé un refus dans leur pays d'origine. Par ailleurs, des campagnes de dissuasion dans les pays d'origine des demandeurs d'asiles seront poursuivies. Elles peuvent avoir un effet pervers dans ces pays d'où sont originaires les demandeurs : les gouvernements macédoniens et serbes, par exemple, se réservent notamment le droit de confisquer les passeports des personnes qui auraient été renvoyées de force par un pays de l'UE. Ce qui est une totale violation de la Déclaration universelle des droits de l'homme qui prévoit que toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien.

3. Contrôle accru de la régularisation pour raisons médicales

La secrétaire d'Etat a déjà eu l'occasion d'être au centre des polémiques lorsqu'elle a dénoncé les abus en matière de régularisation pour des raisons médicales. Pour diminuer ce phénomène, seize médecins seront attachés à l'Office national des étrangers pour les examens médicaux des demandeurs d'asile. Dans le cas où le demandeur ne se présente pas au rendez-vous, il sera exclu d'emblée de la procédure.

Par ailleurs, la loi va durcir les critères de

L'avis de Akash*,

Que diriez-vous aux gens qui pensent que vous êtes des profiteurs ou que vous leur volez leur travail ?

C'est de l'ignorance ou de la manipulation d'information. Certaines personnes pensent que tous les immigrés viennent en Belgique. Il y a plus de réfugiés dans mon pays qu'ici ! J'aime travailler. D'ailleurs, je travaille même sans être payé ! Je suis un être humain, j'ai besoin d'accomplir quelque chose dans ma vie. Tout le monde aspire au fond à la même chose : avoir une vie heureuse ; aussi bien Maggie De Block (secrétaire d'Etat à l'Asile et à l'Immigration) qu'Annemie Turtelboom (anciennement ministre fédérale de la Politique de Migration et d'Asile) travaillent avant tout pour avoir un niveau de vie

... et des hommes

Derrière la multitude de chiffres, parmi ces multiples visages inconnus, Akash (nom d'emprunt), 40 ans. C'est un homme bien informé, au courant de l'actualité politique de la Belgique et donc des mesures proposées par le gouvernement papillon en matière d'asile. "Madame De Block fait son possible mais elle ne comprend pas la réalité. Comment voulez-vous apporter une preuve que votre vie est en péril ? Ce n'est pas si simple ! Comment vont-ils décider que tel ou tel pays est sûr ? Sur base de quels critères ?" s'interroge-t-il. "Certains pays sont reconnus comme des démocraties mais des exactions existent bel et bien !" "Réduire la procédure de demande d'asile à six mois, c'est très bien encore mais faut-il que la décision rendue reste impartiale et ne soit pas influencée par des liens politiques."

recevabilité des dossiers pour causes médicales : limités aux maladies graves qu'il est impossible de soigner dans le pays d'origine et à la possession d'un certificat médical de maximum 3 mois.

Le Ciré regrette qu'aucun délai contraignant n'ait été prévu pour ce type de dossier et remarque qu'on fait passer la lutte contre la fraude et les abus avant la mise en place de mesures qui viseraient à améliorer la protection des personnes dans le besoin.

4. Mise en place d'une liste des pays sûrs

Les personnes qui proviennent de pays dits "sûrs" seront soumises à une procédure qui dure maximum 15 jours et elles devront prouver qu'elles sont persécutées dans leur pays d'origine. Les ressortissants des pays des Balkans (Macédoine, Bosnie-Herzégovine, Serbie et Albanie) pour lesquels il y a une forte demande sont particulièrement visés par cette mesure.

Ce concept pose question. A quoi fait-il référence ? Quels sont les critères qui détermineront si un pays est sûr ou ne l'est pas ? Selon le Ciré, une telle liste pourrait exclure des personnes qui ont réellement besoin d'une protection. De plus, la durée de la procé-

dure (15 jours) est très courte ! Selon l'organisation, cela représente une charge de travail supplémentaire et difficilement gérable pour le CGRA⁽²⁾.

Cette proposition contribuerait donc à favoriser le refus de demandes d'asile et à négliger l'examen rigoureux des dossiers. De plus, le demandeur qui entre dans cette procédure n'a plus droit à un recours effectif ! Il pourra uniquement introduire un recours en annulation au Conseil du contentieux des étrangers (CCE) qui n'est pas compétent pour vérifier si la décision du CGRA est correcte.

5. Création d'un centre fermé pour

demandeurs délinquants

Pour l'instant, cette mesure est bloquée faute de moyens budgétaires. Le Ciré rappelle que les personnes qui ont commis des délits doivent être jugées devant un tribunal et que donc l'enfermement des personnes en incombe au tribunal et non pas à l'administration.

6. Réformer l'accès à la nationalité belge

L'accès à la nationalité belge sera conditionné par le degré d'intégration des personnes et par le séjour ininterrompu en Belgique, par la connaissance de langues et par la participation économique des personnes visées. Les possibilités de déchéance de la nationalité belge seront élargies.

7. Reconnaissance du statut d'apatride

La reconnaissance du statut d'apatride⁽³⁾ s'assortit de la délivrance d'un titre de séjour temporaire. Les apatrides sont inexpulsables et éprouvent tout de même des difficultés pour obtenir un titre de séjour.

8. Mettre de l'ordre dans les demandes d'asile multiples

Cette mesure vise les demandeurs déboutés qui souhaitent qu'on réexamine leur dossier pour des éléments nouveaux ou qui se présentent sous une identité différente afin d'avoir une seconde chance. Le Ciré craint que certaines personnes qui auraient réellement besoin du statut de réfugié soient écartées. Il n'est pas impossible qu'elles disposent de nouveaux éléments pertinents à partager pour accéder au statut ou que la situation politique dans leur pays d'origine ait changé.

9. Garantir le droit au regroupement familial et lutter contre les mariages ou cohabitations légales de complaisance

La lutte contre les mariages ou cohabitations légales de complaisance sera intensifiée. Elle conduira à la création d'une banque de données et à la mise en place d'un registre central des actes étrangers reconnus et refusés par une autorité sur base du Code de droit international privé. Par ailleurs, il est prévu de renforcer les contrôles des citoyens européens pendant les 3 ans qui succèdent à la délivrance d'un titre de séjour.

Claudia Benedetto

1. Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers.

2. Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides.

3. Personnes qui n'ont pas de nationalité car elles n'en n'ont plus le droit ou que leur patrie d'origine ne les reconnaît plus.

sans-papier

plaisant. Personne n'est heureux s'il a comme seule perspective de dormir dans des centres d'accueil et d'attendre...

Comment résoudre la question des sans-papiers ?

Il faudrait faire plus confiance aux gens, leur permettre de s'intégrer en leur donnant accès à des formations, à des cours de langues. Voir les migrants comme une main d'œuvre potentielle supplémentaire qui permettrait de contribuer à la croissance économique du pays et non comme des voleurs. Une autre solution serait d'aider les pays d'origines des migrants ; leur permettre d'être de réelles démocraties.

* Nom d'emprunt. Voir son témoignage dans La Fourmière en p.12.

Pierre Verjans :

Une autre voie est possible

Les mesures d'austérité frappent les pays européens. Progressivement des voix s'élèvent contre elles affirmant qu'elles enfoncent les États un peu plus dans la crise plus qu'elles ne relancent l'économie. Pourtant, le discours ambiant est assez fataliste : « On n'a pas le choix. On doit se serrer la ceinture ». Pierre Verjans, politologue à l'ULg, nous livre son analyse des mesures d'austérité et du contexte politique belge intimement lié à l'Europe. Sont-elles équilibrées ? Sont-elles réellement incontournables ?

Après une crise de plus de 500 jours, la Belgique a vu naître un nouveau gouvernement il y a deux mois déjà. Trouvez-vous que les mesures décidées dans l'accord de gouvernement sont équilibrées ?

J'ai mon avis en tant que citoyen mais j'estime que ce n'est pas au politologue de dire si c'est équilibré mais plutôt au citoyen au travers de manifestations, de pétitions ou comme électeur. Aux yeux des partenaires, l'accord est équilibré puisqu'ils sont parvenus à un accord institutionnel et socio-économique. Depuis le 6 décembre, date de mise en place du gouvernement, on a l'impression que le fonctionnement interne du gouvernement n'est pas trop conflictuel. Il y a eu quelques erreurs de communication liées à la précipitation de certains ministres de vouloir réaliser des objectifs qui avaient été définis en commun.

C'est un accord équilibré non seulement en fonction des rapports de force internes mais aussi des rapports de force externes. Le poids de la NVA à l'extérieur du groupe des négociateurs a joué un grand rôle dans la négociation. L'Open VLD et le MR sur le plan socio-économique ont eu beaucoup plus de poids que si la NVA n'avait pas existé. La NVA était bel et bien présente même si elle n'était pas physiquement autour de la table.

Quand l'évaluation par les milieux extérieurs (les agences de notations, le président français Sarkozy, la chancelière allemande Angela Merkel, le premier ministre anglais Cameron...) de la valeur de la dette belge a été négative, c'est-à-dire que ces observateurs considéraient que la dette belge représentait un danger pour la stabilité socio-économique du

pays, une pression très forte a été ressentie par les négociateurs. L'équilibre n'est pas uniquement à trouver entre négociateurs mais aussi avec l'Union européenne.

Voulez-vous dire que les décisions prises par les hommes politiques belges sont fortement influencées par la politique européenne ?

La vision du monde des acteurs à l'extérieur de la Belgique est beaucoup plus à droite que la vision moyenne belge. Et la vision moyenne belge est beaucoup plus à droite que la vision moyenne belge francophone. Les quatre forces politiques du pays (PS, CDH, ECOLO, MR) ne représentent pas l'équilibre auquel les gouvernants doivent faire face, c'est-à-dire à la fois un équilibre entre francophones et flamands et un équilibre avec la politique européenne qui préconise des solutions de droite pour résoudre les problèmes de la crise, alors que la Belgique mène une politique plus à gauche.

Quels sont les éléments qui vous font penser que les mesures prises par la Belgique sont plus à gauche que d'autres pays européens ?

On a maintenu l'index. Dans la plupart des pays européens, il y a eu une remise en cause de ce dernier il y a déjà quelques années. L'index est considéré par la plupart des dirigeants politiques européens comme un luxe de l'époque des trente glorieuses.

Mis à part l'index. Prenons les mesures qui concernent les travailleurs : fin de carrière et chômage. N'est-on pas en droit de se demander pourquoi un



gouvernement dont le Premier ministre est de gauche prend ce type de mesures ?

On a touché aux débuts de carrière et aux fins de carrière. Je ne parle pas d'un équilibre juste entre la droite et la gauche et surtout tel qu'on conçoit ces idéologies du côté francophone du pays. C'est un équilibre par rapport à l'ensemble de la vision du monde que les hommes politiques peuvent avoir. Mais il est vrai que l'accord de gouvernement n'est pas la moyenne des différents programmes électoraux. On est plus à droite.

Quelle est la marge de manœuvre des politiques belges par rapport à l'UE ? Et la souveraineté de la Belgique ? Est-elle en danger ?

La Belgique reste totalement souveraine. Si la Belgique ne veut pas des solutions préconisées par les pays membres pour résoudre la crise, il suffit qu'elle déclare qu'elle n'a pas besoin de l'aide européenne.

Dans un contexte de crise, a-t-on vraiment le choix ?

On a le choix. Si la population belge par exemple se décide à passer à une logique de transition (voir Contrastes précédent), la population belge n'aura plus besoin de produits fabriqués à l'étranger et se contentera de la production locale. Ce que je veux exprimer à travers cet exemple, c'est qu'on a le choix. On s'enferme collectivement dans des choix majoritaires faits par des gens mais cet enfermement, c'est nous qui le fabriquons. Ces gens, c'est nous et nos concitoyens. J'emets cette réflexion pour ne pas faire comme si le pouvoir sur nous-mêmes nous échappait.

On fait de notre vie ce que nous voulons ! Nous sommes dépendants parce que nous nous mettons dans une situation de dépendance.

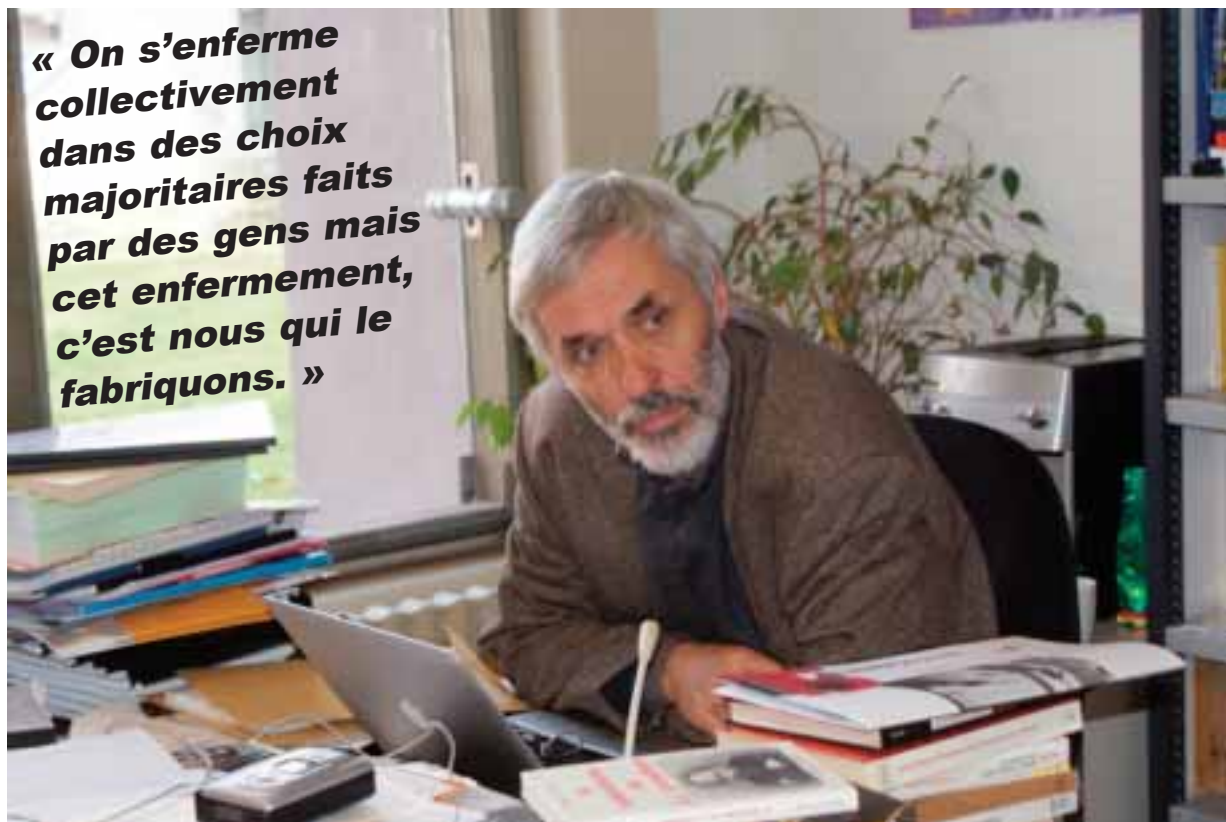
On entend dire partout autour de nous « on n'a pas le choix, qu'on ne peut pas passer à côté des mesures d'austérité ». Si on tient compte de votre raisonnement, pensez-vous qu'il y a une alternative possible à ces mesures d'austérité ?

Il y a une alternative possible mais le problème, c'est que les hommes politiques sont coincés entre une offre et une demande. Quelles sont les offres possibles sur le plan politique ? Les partis politiques font des programmes et puis il y a la réception de ces programmes par les électeurs. L'homme politique défendra prioritairement les propositions de son programme qui toucheront une partie significative de la population. Il n'entretiendra pas un discours anticapitaliste ou défendant la simplicité volontaire parce que ce n'est pas ce que les électeurs semblent vouloir. On se retrouve donc dans un jeu social où on produit des visions du monde et puis on regarde si cette vision du monde correspond à la vision du monde des électeurs. C'est un jeu de miroir perpétuel qui fabrique la société.

Certains économistes et ministres affirment même que la politique d'austérité en Europe aggrave la crise. C'est l'électeur qui élit les hommes politiques mais en même temps ce n'est pas lui qui souhaite l'austérité ! La Belgique est plus à gauche que la majorité des pays européens. mais les mesures d'austérité sont quand même d'application.

Il y a une influence des pays européens mais égale-

g



« On s'enferme collectivement dans des choix majoritaires faits par des gens mais cet enfermement, c'est nous qui le fabriquons. »

g ment des opinions publiques européennes qui ne veulent pas se détacher du commerce chinois par exemple, parce qu'elles veulent continuer à acheter des t-shirts à bon prix. C'est une série de contraintes qu'on se donne qui conditionnent le système dans lequel on vit.

Les hommes politiques se retrouvent dans un jeu où ils estiment que leur liberté est limitée. Ils doivent survivre pendant une période donnée, prendre des décisions crédibles dans l'immédiat étant donné qu'on est proches des élections communales de 2012 et fédérales de 2014.

Pour certains, les mesures d'austérité proposées par le gouvernement ne favoriseraient pas la relance économique et donc la création d'emplois... Est-ce qu'on maintient délibérément un certain taux de chômage pour faire pression sur les salaires et contraindre les travailleurs à accepter n'importe quel emploi à n'importe quelles conditions ?

On peut le supposer mais c'est une hypothèse qui me paraît paranoïaque. Il n'y a pas besoin de maintenir le taux de chômage puisqu'il est bel et bien présent. C'est plutôt l'inverse qui se passe ; puisque le gouvernement est ouvert au capitalisme international, il espère qu'en descendant les standards sociaux, il va faire augmenter les investissements locaux des compagnies internationales.

Le problème, c'est que personne n'a la clef pour relancer la croissance ! On est dans une phase de déflation sociale ou de paupérisation comme l'entendait Karl Marx.

Suite au transfert de compétences du fédéral vers les Régions, la vie d'un citoyen néerlandophone sera-t-elle différente de celle d'un citoyen francophone ?

Bien entendu mais il y a déjà des différences importantes. Par exemple, par rapport au taux de chômage, par rapport à l'espérance de vie : 3 ans de décalage entre la Flandre et la Wallonie !

Et en matière d'allocations familiales ?

Forcément ! Cette différence est la raison pour laquelle la plupart des Flamands veulent un programme de modifications institutionnelles complet depuis 1999. Il y a une double lecture des relations Wallons - Flamands en Flandre : une qui est considérée comme nationaliste et l'autre comme néolibérale. Celles-ci vont s'accroître avec l'autonomisation accrue des Régions.

Par rapport à la crise, l'idée circule qu'en Belgique « on s'en sort encore bien ». Qu'en pensez-vous quand on sait que la Banque nationale de Belgique revoit déjà la croissance à la baisse et qu'il faut déjà trouver 2 milliards supplémentaires ?

Par rapport à toute une série de pays européens comme l'Angleterre par exemple, on s'en sort bien. Par rapport à d'autres pays (pays scandinaves, Allemagne), c'est moins évident.

Vous citez l'Allemagne en exemple, des mesures drastiques ont pourtant été prises à l'encontre de ses citoyens...

Le gouvernement allemand a en effet pris des mesures drastiques mais qui ne sont pas perçues

**« Personne n'a la
clef pour relancer
la croissance !
On est dans une
phase de déflation
sociale ou de
paupérisation
comme l'entendait
Karl Marx. »**

par la majorité des Allemands comme étant des mesures insupportables. Ce sont des mesures décrites et vécues comme collectives dans un État réunifié où on se dit « il faut sortir tous ensemble de la crise ». La lecture majoritaire, c'est « nous avons tous fait un effort pour aider le pays à se redresser ». Dans les pays scandinaves, c'est à peu près la même chose.

La présentation d'un effort comme collectif et égalitaire dans les pays protestants marche mieux que chez nous, mais il faut que ces mesures le soient réellement ! Par exemple, le contrôle des chômeurs tel qu'il fonctionne dans les pays scandinaves est inimaginable chez nous. Le chômeur qui ne prouve pas à la collectivité qu'il fait un effort est tout de suite sanctionné. Donc on n'attend pas de lui qu'il fasse un effort mais qu'il prouve qu'il fait un effort ! C'est socialement accepté par les citoyens.

Une frange de la population belge est en désaccord avec les plans d'austérité et essaye de se faire entendre. Pensez-vous qu'elle est réellement entendue ?

Il y a des voix qui vont à contre-sens du discours dominant en Europe et aux Etats-Unis. Comme Amartya Sen par exemple, économiste et ancien prix Nobel d'économie qui pense que ce n'est pas une solution de diminuer les dépenses. Il faut relancer la croissance et certains le disent depuis le début de la crise des *subprimes*. Paul Krugman (économiste et prix Nobel d'économie en 1998) avait écrit dans un éditorial du *New York Times* que ce qui lui faisait peur en voyant l'ampleur de la crise, c'est la réaction des Etats quand ils vont continuer à contracter leurs dépenses pour pouvoir faire face aux dépenses extraordinaires issues d'un système financier défaillant. Or, selon lui, il faut relancer la croissance sous peine de se lancer dans une spirale déflationniste. Mais ces voix restent minoritaires. La plupart des experts partent du principe que tout être humain cherche à augmenter ses ressources et que si on lui donne l'occasion de gagner

plus, il va le faire. Et si on lui garantit un revenu régulier à condition de ne rien faire, il va s'enfermer dans la passivité. Leur analyse est donc largement imprégnée de l'idéologie néolibérale. Pour la majorité d'entre eux, la seule solution se trouve dans les politiques néolibérales. Mais ce n'est pas neuf, ce discours est présent depuis l'Etat social actif.

L'Etat belge a-t-il encore un avenir et sous quelle forme ?

Bien sûr, c'est une machine qui va mettre du temps à s'éteindre. C'est un cadavre très pesant et qui va longtemps le rester !

Pour vous, l'Etat belge est déjà un cadavre...

Si on part de l'hypothèse que « c'est le débat collectif qui fait la démocratie », alors, la Belgique peut être considérée comme morte depuis 1968. Les débats entre Francophones et Flamands se font en parallèle. On parle de l'autre, chacun dans son coin mais on ne se parle plus directement.

L'Etat belge s'éteint progressivement. On continue à fonctionner comme institution parce que, même si la Flandre déclare son indépendance toute seule, le royaume de Belgique continue à exister. Pourquoi ? Parce que l'UE peut se prononcer par la négative pour toute entrée d'un nouvel Etat dans l'Union européenne. Les Flamands sont coincés sauf s'ils obtiennent un accord avec les Francophones. Et même dans un tel cas, pensez-vous que le futur président français aura envie de donner l'indépendance aux Corses, aux Basques et aux Alsaciens ? Même chose pour d'autres pays européens comme l'Espagne, l'Angleterre, l'Italie ou encore l'Allemagne qui connaissent chacun des pressions séparatistes. La plupart des pays européens s'opposent donc à l'éventuelle séparation de la Belgique. L'Etat belge continuera d'exister car il est obligé en raison des liens extérieurs.

***Propos recueillis par
Muriel Vanderborgh
et Claudia Benedetto***

Questions subsidiaires

Y a-t-il un sujet dans l'actualité qui vous touche particulièrement ?

Je reviens du Nord-Kivu. Ce qui me touche particulièrement, c'est la dramatique situation de la République démocratique du Congo sur le plan économique et social et sur le plan militaire et électoral.

En dehors de vos fonctions, avez-vous une passion ou un projet que vous aimeriez réaliser ?

J'en ai 600.000 (sourire).

Et dans votre travail, y a-t-il un aspect qui vous tient à cœur ?

En tant que membre de la communauté académique, j'ai trois missions : la recherche scientifique, l'enseignement et le service à la collectivité. Je trouve qu'il est important de consacrer une grande partie de mon temps à la collectivité.

L'horizon de la retraite recule...

Les réformes initiées par le gouvernement s'en prennent de plein fouet à la durée du travail. Fins de carrière retardées, crédits-temps limités. "Il faudra tous travailler plus longtemps !". Et si l'on osait reparler du droit au temps libéré ?

C'est sans doute le point le plus névralgique des mesures d'austérité décidées par le gouvernement. Celui qui cristallise un maximum de tensions avec les organisations syndicales et celui qui est au cœur des actions de grève et de la mobilisation de nombreux travailleurs et citoyens. La réforme des fins de carrière, autrement dit de la pension, des prépensions et des systèmes de crédit-temps fait grincer des dents.

60 ans au moins

Mais d'abord, les faits ! De quoi s'agit-il exactement ? L'évolution la plus significative – et la plus abrupte ! – porte sur l'accès aux régimes de prépension. En résumé : dès 2012, soit depuis le 1^{er} janvier dernier déjà, il n'est plus possible de partir en retraite anticipée si l'on n'a pas atteint l'âge de 60 ans (62 ans en 2016) et 40 années de carrière. L'âge de la pension légale ne bouge pas : 65 ans. Mais le travail volontaire au-delà de cette limite d'âge sera encouragé : dès 2013, le plafond de revenus professionnels autorisés sera supprimé. Toutes ces mesures visent évidemment un double objectif précis : augmenter le taux d'emploi des travailleurs âgés (et par conséquent les recettes fiscales et les cotisations sociales qui sont liées à ces emplois) et diminuer les dépenses en assurances chômage et pension.

Concrètement, c'est bien la durée minimale de la carrière qui est en jeu. L'accès à la prépension est conditionné à une durée de carrière de 40 années de travail mais le travailleur devra être âgé d'au moins 60 ans. Autrement dit, si l'on prend deux exemples concrets, une personne qui aurait arrêté ses études à 18 ans pour se lancer sur le marché du travail devra accomplir au minimum 42 ans de carrière pour accéder à la prépension, et une personne qui sort des études à 23 ans devra quant à elle travailler jusqu'à 63 ans minimum.

Les prépensions à mi-temps sont promises à une mort certaine : il n'est désormais plus possible d'entrer dans cette formule, qui s'éteindra donc d'elle-même avec les passages successifs à la pension légale des travailleurs qui en bénéficient actuellement.

Voilà pour le cadre de ces mesures. Apport budgétaire escompté de l'opération : 500 millions € pour 2012 (80 millions sur les prépensions du secteur privé et

420 millions sur celles de la fonction publique).

Très peu d'exceptions

"Très abrupt !", me direz-vous. "Du jour au lendemain, les règles du jeu changent et bouleversent les perspectives de vie d'une multitude de personnes !". C'est effectivement (presque) du jour au lendemain que les règles ont changé puisque ces mesures n'ont été connues que début décembre 2011 et, pour la plupart, entraient en application dès le 1^{er} janvier 2012 !

Quelques assouplissements cependant. Si la règle de base entre en vigueur dès 2012, les entreprises ou les secteurs d'activités au sein desquels existait une CCT (Convention Collective de Travail) instituant le droit à la prépension à 58 ans peuvent la prolonger. Mais elle se limitera de toute façon à trois ans (31 décembre 2014). A ce moment, toute prépension conventionnelle avant 60 ans sera rendue impossible.

Seuls les cas des entreprises en restructuration, où des départs étaient possibles à 50 ou 52 ans jusqu'ici, pourront encore déroger à la règle des 60 ans et 40 années de carrière. Mais là aussi, l'âge sera reculé : il passera à 55 ans en 2013. Formule similaire pour les entreprises en difficultés où l'âge minimal de la prépension passe de 50 ans à 52 ans en 2012 et à 55 ans en 2018.

L'effet produit est évident : allongement des carrières et diminution drastique du nombre de travailleurs de moins de 60 ans dans les régimes de sortie anticipée du travail. On a de plus très franchement la conviction que c'est aussi à la culture du temps libéré, du droit légitime au "temps retrouvé" que s'attaque la réforme puisque mêmes les mots utilisés pour nommer le futur régime est modifié : il ne s'agira plus de "prépensions" mais bien de "chômage avec complément de l'entreprise"...

Basculement culturel

Basculement culturel. Quel est donc l'impact visé par le poids des mots ? Que veut-on imprimer dans l'esprit des gens et l'imaginaire collectif, à travers cette terminologie ? On ne prend guère de risque en osant l'hypothèse que l'effet escompté est de provoquer la confusion entre chômeur et préretraité. Et de briser ainsi lentement mais sûrement le sentiment de légitimité

mité du choix de la prépension...

A l'heure où nous écrivons ces lignes (début février), la concertation sociale tente d'infléchir certains effets dévastateurs, que la précipitation de décembre dernier a très mal mesurés.

Ainsi en va-t-il des métiers dits "lourds" ou "pénibles". Ces métiers pourraient bénéficier de dérogations qui autoriseraient le départ à des conditions d'âge ou de carrière inférieures à la règle de base. Mais à l'heure où nous imprimons, il semble bien que seuls les régimes qui bénéficiaient déjà de règles différentes et plus favorables (policiers, militaires, agents SNCB, voire enseignants ?) puissent profiter de dérogations. Pourtant de nombreuses protestations se font jour. Les pompiers (et leurs 20 kg de matériel sur le dos pour grimper aux échelles !) par exemple ou le personnel soignant ou les travailleurs de l'industrie lourde ou les ouvriers du bâtiment ou... Et très vite la liste des réalités pénibles et lourdes de s'allonger... et le ministre des pensions, Vincent Van Quickenborne, de recadrer... : *"nous devons tous travailler plus longtemps !"*.

Crédit-temps revu à la baisse

Autre chapitre de mesures sur le temps de travail : les attaques frontales subies par les régimes de "crédit-temps". Dès 2012 également, les possibilités de s'extraire momentanément de la vie professionnelle, sont fortement réduites. Dorénavant, la formule de crédit-temps réservée aux travailleurs âgés (réduction des prestations de travail à 1/2 temps ou à 1/5 temps, avec allocation complémentaire de l'ONEm) n'est plus possible qu'à partir de 55 ans contre 50 ans auparavant. La mesure colle pleinement à la logique d'augmenter le taux d'emploi des travailleurs âgés.

Selon le même esprit, le crédit-temps ordinaire - en clair, désormais avant 55 ans - qui permet de faire une "pause-carrière" complète ou partielle, est limité à un an à temps plein (ou à 2 ans à mi-temps ou 5 ans à 1/5 temps). Jusqu'ici la loi permettait aux secteurs et aux entreprises de conclure des CCT portant le droit à un maximum de 5 ans même à temps plein. A titre d'exemple, même si la législation générale limitait à un an la possibilité de crédit-temps temps plein, le secteur socioculturel disposait d'une CCT lui permettant de le porter à 3 ans maximum... Cette dérogation devient aujourd'hui impossible. C'est incontestablement une perte de droit importante ! Pour un certain nombre de travailleurs, cela peut même aller jusqu'à 4 années d'interruption de carrière en moins...

Pour couronner le tout, les conditions d'ancienneté au sein de l'entreprise et les conditions de carrière nécessaires pour accéder au crédit-temps ont été renforcées : 2 ans de travail minimum dans l'entreprise (un an auparavant) et 5 ans de carrière au moins.

L'intention budgétaire en matière de crédit-temps, c'est une économie de 125 millions € à l'horizon 2014.

Deux logiques contradictoires

Pour les travailleurs, cet ensemble de mesures touchant aux prépensions et au crédit-temps représente



de véritables attaques frontales aux droits de s'abs-traire ne fut-ce que momentanément de la vie profes-sionnelle. Deux logiques contradictoires s'affrontent évidemment.

D'un côté, celle des gens, qui vivent dans une société où les dynamiques de marché et de compétitivité ont poussé à leur paroxysme les exigences de producti-vité, de performance et de rentabilité. Et donc de pression au travail voire de souffrance... Des travail-leurs de l'industrie soumis à l'insécurité des délocali-sations et des fluctuations des carnets de com-mande ; des enseignants confrontés à de profondes mutations du contexte de scolarisation et sur lesquels les remises en cause de la qualité de l'enseignement pèsent lourd ; du personnel soignant soumis à des rythmes inadaptés aux exigences des relations humaines qu'il doit assumer ; des...

De l'autre côté, la logique budgétaire, nerf de la guerre sans doute, mais arc-boutée sur des perspec-tives d'assainissement des finances publiques. Des perspectives qui font le choix de toucher le travail et donc le peuple (en réduisant le "train de vie" de l'Etat). Elles auraient pu être autres et faire le choix de réguler le capital. De réguler le fonctionnement de la finance et de faire participer les grosses fortunes, par exemple.

Mais on est loin de tout cela. La réforme renvoie aux oubliettes les espoirs de temps libéré. Elle ferme les portes aux nouveaux besoins de temps. Elle tourne le dos aux gens. *"Nous devons tous travailler plus long-temps"*, s'égosille le ministre des Pensions.

Mais, Monsieur le Ministre, selon vous, y aurait-il une vie après le travail ?

Jean-Michel Charlier

Une fiscalité juste pourrait

Le gouvernement Di Rupo a pris une série de mesures fiscales pour combler le déficit budgétaire. Il en espère une rentrée de 4,7 milliards. Parmi elles, des mesures intéressantes dans leur principe mais qui sont beaucoup trop frileuses dans leur mise en application...

Avant d'examiner de plus près les mesures prises par le gouvernement en matière de fiscalité, il est utile de rappeler qu'en Belgique, l'impôt est très peu progressif (voire même régressif à partir d'un certain niveau de revenus) et qu'il contribue de moins en moins à corriger les inégalités de revenus ou de richesses, tant du côté des particuliers que des entreprises.

La Belgique, paradis fiscal... pour certains !

Ainsi par exemple, les tranches supérieures d'impôt (52,5 et 55%) ont été supprimées en 2002. Et il est même démontré que l'impôt est régressif pour les 10% de revenus les plus hauts. Le patrimoine mobilier et immobilier des Belges est quant à lui très important (1.700 milliards €)... mais les 10% les plus riches en possèdent 50% et le 1% le plus riche en possède à lui seul 20% !

Du côté des entreprises, le constat est le même : ce sont les sociétés qui font le plus de bénéficiaires qui paient proportionnellement le moins d'impôts. En Belgique, le taux officiel de l'impôt des sociétés (ISOC) est de 33,99%. Grâce à de nombreux cadeaux fiscaux et en particulier les intérêts notionnels, le taux réel moyen de l'ISOC est de 11,8% (source : SPF Finances). Le manque à gagner pour les finances publiques est énorme et se chiffre en dizaines de milliards € par an.

Ce sont les grandes entreprises qui profitent le plus de ces cadeaux fiscaux.

Les entreprises qui ont fait plus de 10 millions € de bénéficiaires en 2010 n'ont payé que 3,3 milliards € d'impôts sur un bénéfice total de 57 milliards, soit un taux d'imposition de 5,7%. Si elles avaient payé l'impôt au taux officiel (33,99%), elles auraient payé à elles seules 19,4 milliards € !

Sans oublier que la fraude fiscale est importante : entre 20 et 30 milliards €, soit en moyenne 5.000 € par an et par ménage ! La fraude fiscale profite principalement aux hauts revenus, de même que les cadeaux fiscaux (épargne-pension, garde d'enfants, titres-services...) ainsi que les systèmes légaux mais douteux pour éluder l'impôt ou en diminuer le taux.

Ces quelques exemples montrent que la Belgique est un paradis fiscal pour les plus riches (particuliers ou entreprises) alors que la taxation sur les revenus du travail reste très élevée.

Pour combler le déficit public, le nouveau gouvernement a fait le choix de privilégier la diminution des dépenses sociales (42% de l'effort) à l'augmentation des recettes

fiscales (34% de l'effort). C'est un choix socialement injuste et économiquement dangereux, qui ne fera que renforcer les inégalités salariales et sociales.

Des choix injustes

Injuste, car la grande majorité de la population va payer le prix de la diminution des dépenses sociales, alors qu'augmenter même très légèrement la taxation des plus riches aurait suffi à éviter de devoir prendre des mesures telles que le durcissement des mesures concernant le chômage et les fins de carrière.

Dangereux, car imposer l'austérité à la population la plus fragile ou dont les salaires couvrent à peine les dépenses risque de coûter socialement et économiquement très cher : ralentissement de la croissance, pertes d'emploi, glissement de l'assurance sociale vers l'assistance...

Même si la tâche est peu aisée du fait de la forte présence des libéraux allergiques à l'impôt, le gouvernement n'a pris en cette matière que des mesurées saupoudrées, sans réel souffle pour développer l'emploi, corriger les inégalités de revenus grandissantes, mettre sur pied des projets ambitieux.

L'économie produit des richesses de plus en plus colossales, mais elle ne génère plus les mécanismes de redistribution de ces richesses comme elle le faisait auparavant. D'où l'importance que le politique prenne conscience de cette évolution et mette en place une fiscalité qui corrige les inégalités de revenus que le système capitaliste et la spéculation financière creusent de plus en plus.

Contrairement au discours européen largement relayé par les partis de droite et les milieux d'affaires, l'austérité n'est pas nécessaire si des mesures radicales sont prises pour faire payer la crise à ceux qui l'ont provoquée et pour freiner la spéculation financière.

Le Réseau Justice fiscale⁽¹⁾ va continuer à mettre la pression pour pousser le gouvernement à aller plus loin sur certaines mesures fiscales trop frileuses (notamment en matière de lutte contre la fraude fiscale, d'intérêts notionnels, de rente nucléaire) et à être plus audacieux pour faire de nouvelles propositions, telles qu'un impôt sur la fortune et une taxation des plus-values des particuliers. L'ensemble de ces mesures pourrait rapporter 25 milliards €. Mais va-t-il en avoir le courage ? Les prochains ajustements budgétaires devraient nous apporter une réponse à cette question...

Monique Van Dieren

(1) Le Réseau pour la Justice Fiscale (RJF) est composé de 50 associations, ONG et syndicats. Les Equipes Populaires y sont très actives. Son objectif : formuler des revendications pour une plus grande justice fiscale et pour lutter contre la spéculation financière, et les relayer vers l'opinion publique et les mandataires politiques.

www.lesgrossesfortunes.be

t rapporter 25 milliards € !



Ce que le gouvernement a décidé

Les mesures décidées par le gouvernement en décembre 2011 sur le plan fiscal représentent 4,7 milliards € (dont la moitié provenant de l'impôt des sociétés) sur un total de 102 milliards de recettes fiscales. Donc une augmentation d'environ 5% des recettes fiscales.

Reconnaissons que la plupart de ces mesures sont très intéressantes dans leur principe et vont dans le sens de ce que le Réseau pour la Justice Fiscale revendique. Il est cependant regrettable qu'elles soient beaucoup trop frileuses dans leur mise en application et trop peu ambitieuses sur le plan des rentrées fiscales. Parmi elles, citons les plus significatives :

Diminution de certains avantages fiscaux aux entreprises, notamment une légère révision du système des **intérêts notionnels**. Le taux passe de 3,4 à 3% avec maintien d'un taux préférentiel pour les PME et réduction de la possibilité de reporter les IN non déduits à l'année suivante.

- Gain escompté par le gouvernement en 2012 : 1,6 à 2 milliards €.
- Commentaire : Ce système reste encore largement avantageux pour les grandes entreprises et n'est toujours pas conditionné à la création d'emplois.

Augmentation de la **taxation des revenus mobiliers** de 15 à 21% (mais reste à 15% sur les intérêts des comptes épargne avec exonération de 1.770 €). Et instauration d'une "cotisation de solidarité" de 4% supplémentaires sur certains revenus mobiliers de plus de 20.000 € (ce qui correspond approximativement à 800.000 € de placements !) : le taux passe de 21 à 25%.

- Gain escompté par le gouvernement : 1 milliard €, dont 130 millions € pour la

cotisation de solidarité.

- Commentaire : Mesure intéressante dans son principe (augmentation de la taxation sur les revenus du capital) mais trop frileuse et pas assez ciblée sur les placements préférés des hauts revenus (SICAV, assurances branche 21 et 23...) qui sont exemptés de cette cotisation de 4%.

Renforcement de la **lutte contre la fraude fiscale**. Il y a une volonté déclarée des mandataires politiques de s'attaquer fermement à la fraude fiscale et sociale : mise en route du fichier centralisé des comptes bancaires, lutte contre le travail au noir dans l'Horeca et la construction, limitation des transferts d'argent liquide, solide augmentation des amendes en cas de fraude fiscale, lutte contre les sociétés-écran destinées à éluder l'impôt...

- Gain escompté par le gouvernement en 2012 : 600 millions €.
- Commentaire : C'est un domaine où il y a énormément à faire et qui peut rapporter gros si la volonté politique se traduit dans des actes. On ne peut pas dire que le rendement attendu de 600 millions soit très ambitieux...

Diminution des déductions fiscales pour les **voitures de société**, en particulier les grosses cylindrées et les voitures polluantes. Coût supplémentaire : 50% à charge de l'employeur et 50% à charge du travailleur.

- Gain escompté par le gouvernement : 200 millions €.
- Commentaire : Mesure intéressante dans son principe, mais rendement trop limité et retombées importantes sur les travailleurs, surtout s'ils ont obtenu une voiture en compensation

d'une partie de salaire comme c'est souvent le cas...

Taxation des plus-values sur actions à l'impôt des sociétés si la société achète et revend dans un délai de moins d'un an. Taux : 25%.

- Commentaire : Mesure intéressante puisque c'est une nouvelle taxe sur la spéculation financière. Mais elle ne concerne que les sociétés et pas les particuliers, et le taux est relativement faible.

Taxe sur les **profits exagérés d'Electrabel**.

- Gain escompté en 2012 : 550 millions €.
- Commentaire : D'après la CREG, le montant de la rente nucléaire (bénéfice réalisé par Electrabel grâce à un amortissement accéléré de ses centrales nucléaires) est de 1,8 milliards €.

Ce qu'il n'a hélas pas décidé :

- Pas d'impôt sur la fortune. Un impôt progressif (1 à 3%) sur la fortune pour ceux qui possèdent plus d'un million € (hors habitation) concernerait les 3% les plus riches et pourrait rapporter plus de 7 milliards € par an.
- Pas de taxation des plus-values des particuliers.
- Pas encore de réelle levée du secret bancaire, ce qui empêche l'établissement d'un cadastre des fortunes, une taxation plus juste des revenus du capital et une lutte efficace contre la fraude fiscale.
- Maintien d'une série d'exonérations fiscales (épargne-pension...)
- Pas de rétablissement des tranches supérieures d'impôt (52,5% et 55%).

35% en moins pour l'«effort de guerre» !

La dégressivité des allocations de chômage toucheront de plein fouet les personnes qui sont déjà en situation de précarité. Bien plus qu'un alignement de chiffres, l'auteur porte un regard très pertinent sur les effets collatéraux des mesures de réduction des allocations de chômage.

Je vais effectivement être touché dans les mois qui viennent par la dégressivité des allocations de chômage. Je suis chef de ménage, j'ai un "enfant" de près de 16 ans (pour lequel je paie une pension alimentaire). Moi, j'en aurai 53 dans une bonne semaine. Au 1^{er} avril prochain, je serai chômeur depuis 7 ans sans interruption.

Je vais perdre plus de 100 €/mois : les mois

« moyens », de 26 jours, je touche actuellement 1180 €, je vais progressivement descendre à 1070 € à partir du 1^{er} juillet prochain. A première vue, cela fait une participation au remboursement de la dette de l'Etat égale à 10% de mon revenu, soit une contribution deux fois plus élevée que celle tant médiatisée des ministres (5%) et de 3 à 5 fois supérieure à la contribution volontaire (!) des membres de la famille royale. Je dirais bien comme Thomas Gunzig, dans un des ses billets à la RTBF, apprenant que le Roi avait « choisi » de participer à l'effort « comme tout le monde » : « *Je savais pas moi qu'on pouvait choisir, j'ai l'impression qu'il y a une arnaque, on m'a pas dit à moi que j'avais le choix parce que si j'avais su ça...* »

Les mesures en bref : Quelles conséquences pour les sans-emploi ?

Si vous venez de terminer vos études :

- Vous ne percevrez une allocation de l'Onem qu'après 12 mois de chômage au lieu de 9 (cette mesure s'applique également à ceux qui sont déjà en stage d'attente) ;
- Vous ne recevrez plus automatiquement cette allocation mais seulement après trois évaluations positives ;
- Il sera mis un terme au versement de cette allocation après 3 ans, sauf pour les jeunes de moins de 30 ans qui sont chefs de ménage, isolés, ou qui cohabitent avec un partenaire qui ne bénéficient que d'un revenu de remplacement ;
- L'absence de collaboration sera sévèrement sanctionnée.

Si vous bénéficiez d'une allocation d'attente :

- L'allocation d'attente s'appelle désormais allocation d'insertion ;
- Lorsque vous atteignez l'âge de 30 ans, l'allocation est limitée à 3 ans ;
- Si vous avez moins de 30 ans, le droit à cette allocation en tant que cohabitant est limité à 3 ans (sauf si votre partenaire ne bénéficie que d'un revenu de remplacement) ;
- Toutefois, le droit à l'allocation est maintenu aussi longtemps que vous pouvez apporter la preuve d'une occupation pour ¼ de la période (156 jours) au cours des 2 dernières années ;
- Si l'Onem estime que vous n'avez pas accompli des efforts suffisants, vous perdrez le bénéfice de l'allocation pour au moins 6 mois ;
- Vous devez plus rapidement accepter un emploi qui ne correspond pas à votre formation. Et vous ne pouvez pas refuser un emploi se situant à moins de 60 km de votre domicile, même si cela vous amène à être absents de chez vous plus de 12h par jour ;
- La durée de la procédure d'accompagnement et de suivi sera réduite. Une approche adaptée sera néanmoins prévue pour les personnes les plus éloignées du marché de l'emploi.

Sources : www.lesconséquences.be créé par la CSC pour expliquer l'impact des mesures gouvernementales selon le profil des personnes

10% qui deviennent... 35%

Je dis que « à première vue », ma « contribution », ça fait 10%. Mais à y voir de plus près... car quand on a un revenu comme le mien et que rien, pas un cent, n'est du superflu, ça ne se joue pas tout à fait comme pour les pourcentages perdus par les ministres et le roi ou la reine, où ce qu'ils perdent sera juste retiré de l'épargne qu'ils se font chaque mois ou de quelques dépenses luxueuses qu'ils reporteront à plus tard.

Quand on s'en prend au revenu de ceux qui ont peu, pour que le pourcentage de la privation, de "l'effort", qui est imposé, prenne toute sa "grandeur", il faut calculer différemment. Il faut d'abord enlever ce que j'appelle l'incompressible et l'incontournable, c'est-à-dire le loyer (ce n'est pas parce que le gouvernement réduit mes allocs que ma proprio va réduire mon loyer... Incompressible donc !), les charges (eau, gaz, élec... que ma fibre écologique avait déjà réduites au maximum ou presque), l'assurance incendie (obligatoire pour tout locataire), l'assurance complémentaire à la mutuelle (obligatoire) et l'assurance hospitalisation (à 53 ans bientôt, avec des antécédents familiaux défavorables, c'est pas du luxe, c'est juste un sain calcul de précaution basique), les taxes communales, provinciales et régionales (toutes obligatoires) et mes frais de communication (internet et gsm, je paie 48 €/mois, qui dit mieux ?) sans quoi je serais coupé du monde. Cela me fait un total de plus ou moins 640 €. S'y ajoute une pension alimentaire pour mon fils de 200 €/mois, sa mère étant chômeuse elle aussi. Soit des dépenses incompressibles et incontournables (ou presque) de 840 €/mois.

Sans mettre un sou de côté pour les coups durs ou les frais exceptionnels (réparation d'un bulex, achat d'une

nouvelle poêle ou d'une nouvelle casserole, réparation de mes lunettes qui sont tombées par terre,...), ils me restent 340 €/mois, soit 11 €/jour pour manger, me vêtir, me déplacer, me soigner et me « nettoyer », entretenir mon appartement, lire, m'informer, me cultiver, faire du sport, me détendre, faire des cadeaux aux proches, les inviter une fois de temps en temps à souper,... Bref, pour vivre une vie « presque » normale quoi, puisque ça veut déjà dire que je ne regarde pas la télé, que je ne voyage pas, que je ne vais pas en vacances, et aussi que je ne fais pas de politique car ça coûte de faire de la politique...

Pour tout ça donc, pour assurer mon élémentaire vie quotidienne, apolitique, sédentaire et casanière, j'ai donc aujourd'hui 340 € par mois. Demain, j'en aurai 110 de moins, soit une contribution à l'effort de guerre, euh de crise nationale, de... 35 % !!! C'est ainsi qu'il faut calculer parce que c'est obligatoirement dans ces dépenses-là que je devrai bientôt puiser et économiser... mais comment ???

Quatre possibilités... mais pas d'alternative !

Si je n'y parviens pas, -ce qui me semble donc nettement s'imposer à mon esprit-, il me reste quatre alternatives.

En un, sachant que 110 € en moins chaque mois dans mon portefeuille ne crée évidemment pas un seul emploi que je puisse occuper (et je ne dis pas « emploi convenable », ne rêvons pas), il ne me reste qu'à tout faire pour piquer un emploi à quelqu'un d'autre, - bouge-toi de là que je m'y mette ! - en étant prêt à travailler une heure de plus chaque jour pour un salaire moindre ; bien sûr après coup, la personne évacuée se trouvant à son tour étranglée dans un chômage intenable, reviendra en proposant « mieux » encore à mon employeur, le sien au départ, et puis moi je reviendrai à mon tour, têtu, obstiné, coincé, pour offrir deux heures supplémentaires par jour et gratuitement si nécessaire, jusqu'à ce que nous soyons tous des travailleurs roumains, puis des travailleurs chinois, puis des travailleurs du Bangladesh, et puis que nous finissions par envier ces derniers pour leur niveau de vie supérieur, les veinards !

En deux, me lancer dans du trafic moi-même, tout de suite et ici en Belgique, vol de gsm et d'I-bidules, racket, vente de shit, vols à la tire et dans les magasins... Jusqu'au jour où... Alors le capitalisme se relève, les marchés de la surveillance, de la répression et de la « réinsertion » fleurissent comme jamais. On généralise les puces permettant d'identifier les gens, l'industrie de la surveillance se développe ; on engage par milliers vigiles, flics privés et publics, matons, -les prisons sont privatisées-, assistants sociaux, psychothérapeutes et toutes sortes de trucs, réinséreurs en tout style. On « camisole-chimique » comme jamais, l'industrie pharmaceutique calme les quidams et soigne autant qu'elle entretient leurs maladies psychosomatiques en tout genre tant le citoyen angoisse d'être agressé. Un vrai paradis tout ça.

En trois, je ne deviens pas un délinquant pénal mais un délinquant social, je me mets à travailler au noir, fastoche : pour refaire mes 110 € par mois, qu'on m'a piqués, deux journées par mois en black suffiront avec un petit boulot ou l'autre (dans la construction ou dans l'Horeca par exemple ; là le black, ça y va comme pour rire !)... Ou dans l'événementiel culturo-



artistique... Ca tombe bien, là j'ai quelques adresses... !). Evidemment comme y en a beaucoup qui font comme moi, ça devient vite dur de trouver, et le « salaire » horaire diminue... Puis attention, si on se fait choper, le gouvernement qui a décidé de ne pas nous lâcher promet des sanctions renforcées. Et avec tout ça, le Soir du 8 février 2013 titrera, crapuleusement et vicieusement : « Il y a un an jour pour jour, nous dénoncions le scandale de la fraude des chômeurs, avec des chiffres en nette hausse. Et pourtant cette année, les chiffres ont pulvérisé tous les records, on compte maintenant presque autant de fraudeurs que de chômeurs ! Une seule solution, moralement acceptable : couper les allocations de chômage à tout le monde nondidju ! » (Un an après, je te dis pas les records comme ils seront battus à nouveau, bien évidemment ! Mais alors à qui profite ce crime ?).

En quatre enfin, je descends dans la rue comme en Grèce, nous sommes des milliers, la RTBF et le Soir, encore lui, en toute neutralité et en toute objectivité, en super bons journalistes quoi, annonceront sans doute que « Il y a eu des violences dans les rues, pas de la part des forces de l'ordre qui n'ont fait que riposter aux coups reçus et aux provocations de quelques centaines de casseurs qui s'en sont pris à des banques et à des grandes surfaces qu'ils ont littéralement vidées, distribuant nourriture et biens de première nécessité à tout qui en voulait. Ces émeutes sont inadmissibles évidemment même si la colère des gens est sans doute compréhensible mais quel autre choix un gouvernement responsable avait-il, l'austérité, une austérité bien difficile à décider, était inévitable pour sauver le pays, il n'y avait pas d'alternative... » TINA (There Is No Alternative) a encore frappé. Mais depuis quand une austérité peut-elle être qualifiée de « obligatoire et salvatrice » lorsqu'elle s'en prend à la majorité de la population et met à genoux des centaines de milliers de gens qui n'ont aucune part de responsabilité dans un déficit public lourdement creusé pour enrichir les spéculateurs et les top managers des systèmes bancaires et assuranciers ? Cette dette, ces dettes, sont odieuses et on nous les fait payer, voilà ce que j'en pense !

Alors, oui, pour l'honneur, la dignité de moi-même, de mon fils et de tou-te-s mes ami-e-s touché-e-s par l'ignominie et le cynisme de ceux qui nous dirigent et nous dominent, j'opte pour la quatrième alternative. There is no real alternative !

Tcherry

C'est la solidarité organisée qui permet l'autonomie !

Les mesures d'austérité et les transferts de compétence ont un impact sur diverses catégories de la population : pensionnés, jeunes, femmes, travailleurs à temps partiel, chômeurs... Qu'on le veuille ou non, l'accord porte atteinte au modèle de sécurité sociale par le transfert des allocations familiales, le gel partiel du budget des soins de santé et surtout par la guerre déclarée aux demandeurs d'emploi.

Les chômeurs sont les plus durement touchés. Et les plus injustement touchés, quoi que prétende le discours dominant. Le système d'assurance chômage est franchement attaqué : le contrôle de disponibilité s'étend aux plus de 50 ans, le temps d'attente avant l'octroi de l'allocation d'insertion est allongée, l'assimilation de périodes de chômage dans le calcul de la pension est remis en cause... sans oublier que la notion d'emploi convenable est elle-même mise à mal : ainsi, désormais un chômeur sera obligé d'accepter un travail se situant à 60 km de son domicile.

Mais la plus terrible de toutes ces mesures est sans aucun doute la dégressivité accrue des allocations de chômage. Dans un dossier consacré à cette question⁽⁴⁾, le Collectif Solidarité contre l'exclusion souligne également l'impact de cette dégressivité plus

grande et plus rapide pour les travailleurs à temps partiel. Cette catégorie comprend entre 47 et 60.000 travailleurs, dont 70 à 80% sont des femmes. Or, actuellement déjà, 61,6% des demandeurs d'emploi isolés et 92,4% des chefs de ménage - soit 25.000 personnes ! - touchent une allocation inférieure au seuil de pauvreté.

De fait, les mesures qui viennent d'être prises par le gouvernement ne font qu'amplifier et alourdir une tendance déjà longue, portée par l'Etat social actif. Car depuis la mise en œuvre du plan de contrôle renforcé des chômeurs (le fameux plan d'accompagnement que beaucoup traduisent par « chasse aux chômeurs ») en 2004, la guerre est déclarée aux demandeurs d'emploi et les sanctions tombent : elles sont passées de 34.000 à 108.000 en moins de 10 ans.

Du travail précaire à la dépendance...

« Ma situation est celle de beaucoup de femmes que les mesures relatives au chômage vont potentiellement conduire à la dépendance... Une dépendance envers le CPAS ou le conjoint ou la famille, va savoir... Comme ma grand-mère, je vais devoir demander à quelqu'un pour avoir un peu de sous. Contrairement à ma grand-mère, je me suis séparée de mon compagnon. Ce n'est donc pas à lui que je vais m'adresser mais au CPAS si d'ici trois ans je n'ai pas ouvert mon droit au chômage.

Ma situation ? Mère à 25 ans, puis à 29, j'ai fait le choix en parallèle au boulot, de prendre aussi le temps pour mes enfants (mais enfin, quelle est cette société capable de le sanctionner ?). Tandis que mon compagnon travaillait à temps plein et ouvrait son droit au chômage, moi, j'ajoutais les petits contrats comme animatrice d'abord, pour plein de structures, puis comme prof. Des remplacements surtout et des contrats en promotion sociale. Pas assez, cependant pour être nommée.

Puis, je me sépare de mon compagnon et soudain, je deviens précaire. Mon budget s'effondre. Un revenu de 1042 € pour payer le loyer, les charges, les frais liés à l'école, aux trajets, aux fringues, ... J'étais précaire déjà. Je le suis. D'ici trois ans, si je n'ai pas ouvert mon droit au chômage, c'est à dire que si je n'ai pas travaillé 12 mois sur 18, je perds mes allocations, 1042 €. Dès lors je devrai me tourner vers le CPAS. Je n'en ai aucune envie. J'adore être prof. Un temps plein est inimaginable. Je ne veux pas aller chercher mes mômes à 18h à la garderie ; pas à deux et six ans.

Ma situation reflète une injustice qui est propre au système. Je ne me suis pas penchée sur les chiffres mais je suis persuadée que les personnes les plus touchées par ces mesures, toutes situations sociales confondues, vont être les femmes. Les femmes qui, comme moi, n'ont pas travaillé à temps plein pendant un an et qui n'ont donc pas droit au chômage... alors que bien souvent elles le font pour le bien-être de leurs enfants pendant que leur conjoint travaille. Qu'elles vivent ou non avec leur conjoint, on leur propose une solution de dépendance. Quarante-cinq ans après Mai 68, quelle révolution !... »

Romane



Personne ne sait comment les sanctionnés survivent

Que deviennent ces personnes ? Une étude de la KUL indique que 10% environ vont au CPAS. Pour la Wallonie, ces derniers estiment que la politique d'exclusion de l'Etat fédéral leur a coûté, en 2010, plus de 48 millions €. Mais l'étude de la KUL dit encore autre chose qui doit nous interpeller : « un chômeur sanctionné sur deux sort du système. Personne ne sait comment ils survivent ». Jobs en noir, solidarités intra-familiales, ... « Hors du système », ne signifie pas seulement « privé d'allocation ». C'est carrément hors de l'existence sociale : on ne sait plus qui ils sont, ils ne font plus partie des statistiques, ils n'ont plus de statut leur permettant d'accéder à des droits. Ils sont hors du champ de la solidarité organisée. Il est effarant de constater les efforts qui ont été fournis, en particulier ces derniers mois, tant par le monde patronal que par le monde politique, pour pousser l'opinion publique à penser que cette situation est juste, qu'un demandeur d'emploi qui ne trouve pas de travail est quelqu'un qui ne cherche pas et ne mérite donc aucune place dans la société.

Un transfert assumé vers les CPAS

Cette tendance lourde à la désolidarisation est accentuée par le fait que le gouvernement a consenti à la demande flamande d'augmenter la responsabilité des Régions. D'abord ce choix implique à terme une perte de solidarité entre elles. Ensuite, dans le cas de l'assurance-chômage, la « responsabilisation » des Régions quant à l'évolution de leur taux d'emploi va forcément donner un tour de manivelle supplémentaire aux politiques de sanctions et d'exclusion. Que faire d'autre pour améliorer les statistiques s'il n'existe de toute façon qu'un poste d'emploi pour cent demandeurs ? Les responsables politiques savent très bien à quoi s'en tenir. L'accord socio-économique fédéral prévoit explicitement ce transfert de l'assurance sociale vers l'assistance : « compte tenu des décisions prises en matière d'allocation d'attente et du transfert d'un nombre important de personnes exclues vers les

CPAS, la part fédérale du coût du RIS (revenu d'insertion sociale) remboursée aux CPAS sera majorée pour un budget équivalent à ce transfert de charge ».

En affirmant que le travail est le meilleur remède contre la pauvreté, le texte de l'accord gouvernemental balaie ce que des années de luttes ouvrières ont façonné : l'emploi ! C'est-à-dire un travail contractualisé, en échange d'un salaire décent et qui, par la cotisation, ouvre le droit aux prestations de sécurité sociale. C'est l'emploi, pas le seul travail, qui permet de lutter contre la pauvreté et de garantir une autonomie aux personnes.

Christine Steinbach

1 Ensemble n°73, décembre 2011,
Collectif Solidarité contre
l'exclusion. Disponible en
ligne : [www.asbl-
CSCE.be](http://www.asbl-CSCE.be)

Equipe de rédaction :

Claudia Benedetto,

Jean-Michel Charlier, Christine Steinbach,
Muriel Vanderborgh

Rédactrice en chef : Monique Van Dieren

Mise en page : Hassan Govahian

Photos : Monique Van Dieren

Editeur responsable : Christine Steinbach,

48 rue de Gembloux, 5002 - Namur

Tél : 081/73.40.86 - Fax : 081/74.28.33

Courriel : secretariat@equipespopulaires.be

Prix au n° : 2€

Pour s'abonner (Contrastes+La Fourmillière)

(15€ par an pour 6 numéros) :

- Versez 15 € au compte BE46 7865 7139 3436 des Equipes Populaires, avec la mention : "Abonnement à Contrastes" + votre nom.





Antonio Ponte

S
O
M
M
A
I
R
E

- 3 RÉFORME DE L'ÉTAT : RESPONSABLES , MAIS EXANGUES !**
Dans 20 ans, la solidarité financière entre Régions aura disparu. Transferts de compétences et nouvelle loi de financement placent la Wallonie et Bruxelles au pied du mur.
- 6 ASILE ET MIGRATION : DES MESURES ET DES HOMMES**
Le contexte de crise exacerbe les politiques d'exclusion des migrants. L'objectif est de restreindre l'arrivée et la présence des sans-papiers dans notre pays. Mais derrière ces mesures, il y a des hommes.
- 8 INTERVIEW : PIERRE VERJANS : UNE AUTRE VOIE EST POSSIBLE**
- 12 PENSIONS : L'HORIZON DE LA RETRAITE RECULE...**
Les réformes initiées par le gouvernement s'en prennent de plein fouet à la durée du travail. Fins de carrière retardées, crédits-temps limités. "Il faudra tous travailler plus longtemps !". Et si l'on osait reparler du droit au temps libéré ?
- 14 FISCALITÉ : UNE FISCALITÉ JUSTE POURRAIT RAPPORTER 25 MILLIARDS € !**
Le gouvernement Di Rupo a pris une série de mesures fiscales pour combler le déficit budgétaire. Parmi elles, des mesures intéressantes dans leur principe mais qui sont beaucoup trop frileuses dans leur mise en application...
- 16 CHOMAGE : 35% EN MOINS POUR L'EFFORT DE GUERRE !**
Bien plus qu'un alignement de chiffres, l'auteur porte un regard très pertinent sur les effets collatéraux des mesures de réduction des allocations de chômage.
- 18 CONCLUSION : C'EST LA SOLIDARITÉ ORGANISÉE QUI PERMET L'AUTONOMIE !**
L'accord porte atteinte au modèle de sécurité sociale par le transfert des allocations familiales, le gel partiel du budget des soins de santé et surtout par la guerre déclarée aux demandeurs d'emploi.